

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **8 avril 2024**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames :
Véronique Lemire, conseillère 2
Linda Pomerleau, conseillère 3

Messieurs :
Yves Bourassa, conseiller 1
Pierre Dénommmé, conseiller 4
Michel Ayotte, conseiller 5
Luc Bernèche, conseiller 6

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance.

Madame Lyne Ash, mairesse constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h00.

Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'au public présent.

7486-04-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2024

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 mars 2024

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Terrasse intergénérationnelle

7.4.2 Suivi - Centre Communautaire

7.4.3 Suivi – Parc des aînés

7.4.4 Formation des membres du conseil et des membres du CCU

7.4.5 Vérification comptable - Année 2023

7.4.6 Rencontre d'information avec les dirigeants d'Hydro Québec

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 La fête du voisinage - 2024

8.2 Mé-Lie - Travaux horticoles

8.3 Offre de services - Numérique.ca

8.4 Résolution - Dépôt de projet Parc des Aînés - FRR Volet 2 -
Municipalité & Organisme

8.5 Résolution - Dépôt de projet "Cuisine au coeur d'une communauté unie" au

- Fonds AgriEsprit
- 8.6 Offre de services professionnelle - Surveillance de chantier par la firme EXP (structure, civil, mécanique et électricité)
- 8.7 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 8.8 Photocopieur Xerox
- 8.9 Fonds régions ruralité - soutien à la coopération intermunicipale: appui à la MRC de l'Érable
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 10.1 Piste d'hirondelles bicolore
- 10.2 Passif au titre des sites contaminés
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
- 12. VOIRIE**
- 12.1 Soumission Pyro-Pro - matériel sécuritaire pour les espaces clos
- 12.2 Résolution - déclaration des redditions de compte en lien avec le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 12.3 Achat d'équipement voirie - débroussailleuse
- 12.4 Adoption de la programmation de la TECQ - Version 4 (ajouté)
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
- 13.1 Souper reconnaissance - Bénévoles
- 13.2 Résolution - Dépôt de projet "MINI-PUTT" - FRR Volet IV - Soutien à la vitalisation
- 13.3 Résolution - Dépôt de projet "Parc des Aînées" - FRR Volet II - Municipalité et organisme
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
- 14.1 Projet Centre Bell – École Rivière des Quinze
- 14.2 Demande de lettre d'appui - Aménagement Camping NDDN
- 14.3 Demande d'une lettre d'appui - Municipalité de Laforce (ajouté)
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 15.1 Vacances de la DG (ajouté)
- 15.2 Annulation de la ligne pour le fax avec la compagnie Télébec (ajouté)
- 16. CORRESPONDENCE**
- 16.1 Invitation au salon Industriel de l'Abitibi-Témiscamingue
- 16.2 Rassemblement municipal Abitibi-Témiscamingue (ajouté)
- 17. PROCHAINE SÉANCE LE 6 MAI 2024**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Période de questions

Aucune question posée par le public pour le moment.

7487-04-24

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 mars 2024** tel que présenté.

7488-04-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **18 mars 2024** tel que présenté.

7489-04-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2024

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **21 mars 2024** tel que présenté.

7489.A-04-24

Comptes à payer pour la période du 1er au 31 mars 2024

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du **1er au 31 mars 2024** :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**21 253,94 \$ et 90 484,86 \$**) pour un total de **111 738,80 \$**.

Rapport de la mairesse

15 mars 2024 : Rencontre consultation, les points touchés lors de cette rencontre étaient:

1. Révision de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la visibilité des territoires.
2. Transition démographique (migration, vieillissement, diversité culturelle, etc..).
3. Virage économique (main-d'oeuvre, partenariat, numérique, transport.)
4. Environnement (terres agricoles, matières résiduelles, énergie, changements climatiques.)
5. Virage social (logement, santé, accès aux soins, services de proximité, etc..)

18 mars 2024 : Signature du bail/contrat emphytéotique à l'office de Maître Mireille Bourque, entre la municipalité et le Comité de Valorisation et de développement de Nédélec pour le projet "Château Darveau".

20 mars 2024 : Conseil à la MRCT

1. Refuge pour animaux - demande de soutien de la MRCT
FRR - Volet 2 - 3 projets ont été acceptés, 1 à Anglier-Laverlochère, 1 à NDDN, 1 à Témiscamingue.

23 mars 2024 : Lac à l'épaule avait lieu : invité M. Olivier de l'université de Sherbrooke.

1. Matière résiduelle un dossier chaud avec des enjeux majeurs au dossier. Quelques questions sont posées sur le dossier incinérateur, ou les sites d'enfouissements, l'enjeu monétaire est au coeur des discussions, puisque le Témiscamingue a deux gros projets sur la table, 1. le projet des eaux profondes (piscine à Ville-Marie), et le dossier d'un incinérateur qui demande une somme extravagante monétairement pour les mettre sur pied. À suivre.

Rapport des travaux publics

Une demande est faite pour que le balayage des rues commence plus tôt cette année, dû au printemps hâtif que nous connaissons cette année.

Quelques questions sont posées sur l'état des ponceaux, et des rangs. À suivre.

Rapport de l'employée de soutien au développement

Le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 31 mars 2024 sera envoyé aux membres du conseil, lorsqu'il sera disponible.

Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survole sur le dossiers en cours.

Suivi - Terrasse Intergénérationnelle

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres que les soumissions et plans et devis pour la "Terrasse Intergénérationnelle" se déroulement bien, et le tout est dans le budget prévu à cette construction.

Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres du conseil que la municipalité est toujours en attente de l'acceptation du Règlement d'emprunt 2024-01. À suivre.

Suivi - Parc des Aînés

Lise Dénommmé, DG, informe les membres qu'une entreprise aménagement paysagiste de Rouyn-Noranda est venue faire une première visite au parc des aînés de Nédélec. Une proposition des travaux qui pourraient être faits sera déposée au début mai 2024. La soumission et projet d'aménagement seront présentés et acceptés par les membres du conseil avant le début des travaux. À suivre.

Formation des membres du conseil et des membres du CCU

Depuis avril 2024, le MAMH exige une formation obligatoire aux membres du "Comité de consultation en urbanisme" (ci-après appelé CCU), la MRCT regarde à ce qu'un membre du MAMH se déplace en région, afin d'offrir cette formation en présentielle plutôt que virtuelle. Les membres ont une période de grâce jusqu'en juin 2025 pour se conformer à ces nouvelles exigences. À suivre.

Vérification comptable - Année 2023

Lise Dénommmé, DG, informe les membres que les vérificateurs comptables sont passés au bureau pour faire les vérifications obligatoires à faire pour l'année 2023. En attente des états financiers. À suivre.

Rencontre d'information avec les dirigeants d'Hydro Québec

Le 18 mars 2024, Lise Dénommmé assistait à une rencontre d'information organisée par les dirigeants d'Hydro Québec. Le but de cette rencontre était axé sur la problématique de notre réseau de distribution sur le territoire du Témiscamingue. Le territoire du Témiscamingue est grand et plusieurs kilomètres entre les municipalités pour nos lignes de distribution, ce qui cause la majeure partie de nos

problèmes. Hydro Québec travaille sur la problématique et souhaite ressourdre le problème dans un avenir rapproché. À suivre.

Rapport des Élus

Linda Pomerleau, membre de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec (ci-après appelé TCVCN) fait une mise au point sur le Camp de jour "Les aventuriers du Nord" qui se tiendra au gymnase de l'École "La Petite Ourse" de Nédélec, à l'été 2024. La qualité des CV reçus sont de bonne qualité et l'embauche de 4 monitrices et d'une accompagnatrice est en processus. À suivre.

Linda Pomerleau informe les membres que la TCVCN a maintenant une page Facebook, et que les activités seront publiées sur cette page maintenant.

La Fête du voisinage - 2024

Les membres du conseil prennent la décision de fixer la Fête du voisinage en date du 1er juin 2024.

7490-04-24

Soumission Mé-Lie - Travaux horticoles

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par Mé-Lie travaux horticoles pour la plantation des annuelles en date du 14 mars 2024, au montant de 1075 \$ taxes en sus. Mé-Lie travaux horticoles fera la plantation des annuelles, à l'entrée du village, tous les bacs à fleurs sur la rue principale, ainsi qu'au bureau municipal, l'entretien, arrosage sera fait par les employés municipaux pour la saison estivale 2024.

Offre de services - Numérique.ca

Le point 8.3 est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil, en attente d'informations supplémentaires du Comité de Valorisation et développement de Nédélec. À suivre.

7491-04-24

Résolution - Dépôt de projet "Cuisine au coeur d'une communauté unie" au Fonds AgriEsprit

ATTENDU QUE : les membres du conseil de la municipalité de Nédélec autorisent le dépôt de projet « Cuisine au cœur d'une communauté unie » au Fonds AgriEsprit de FAC ;

ATTENDU QUE : La municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide du Fonds AgriEsprit de FAC et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « Cuisine au cœur d'une communauté unie »

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme Fonds AgriEsprit de FAC à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ainsi que l'entretien continu;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénommé, directrice générale et de Josée Germain, agente de développement de la municipalité soient nommés responsables administratifs pour déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet « Cuisine au cœur d'une communauté unie »

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec dépose une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de FAC pour son projet « Cuisine au cœur d'une communauté unie »;

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

7492-04-24

Offre de services professionnelle - Surveillance de chantier par la firme EXP (structure, civil, mécanique et électricité)

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec a besoin d'une firme d'ingénieur à titre de consultant en structure, civil, mécanique et électricité pour le projet de construction de la nouvelle salle communautaire.

ATTENDU QUE l'offre de services présentés par la firme EXP N/Réf. NOR-999-23001394-PP est présenté comme suit :

Assistance durant les appels d'offres, surveillance-bureau et chantier pour toutes les disciplines pour un sous total de 30 540 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnelle de la firme EXP, N/Réf : NOR-999-23001394-PP pour la section 2 au montant de 30 540\$ \$ taxe en sus pour toute surveillance bureau et chantier pour toutes les disciplines lors de la construction du centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7493-04-24

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5?millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000?\$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170?milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29?% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais

disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

7494-04-24

Photocopieur Xerox

ATTENDU QUE le photocopieur Xerox 7835 date de 2017

ATTENDU QUE ledit photocopieur sera sans contrat d'entretien à partir de mai 2024;

ATTENDU QUE depuis quelques mois ledit photocopieur commence à présenter des signes de vieillissement et demande que le technicien se déplace presque chaque mois pour le garder fonctionnel;

ATTENDU QUE lorsque le contrat d'entretien sera fini la municipalité devra payer les cartouches d'encre noire et celles de couleurs (qui sont gratuites présentement avec le contrat d'entretien) au coût de 201\$ pour l'encre noire (1 cartouche), et de

225\$ pour la couleur (3 cartouches);

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante à cette résolution.

Il est proposé par Michel Ayotte et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'acquisition du photocopieur Xerox C8130 sur un plan mensuelle de 60 mois. Le coût mensuel est de 139.50 taxes en sus, plus les coûts de photocopies faits durant le mois en cours (0.83 cent/page en noir et de 6.12 cents/page couleur), taxes en sus. Ce photocopieur vient avec un contrat de 5 ans (60 mois) d'entretien si qui comprend toutes les cartouches d'encre pour la durée du contrat de 60 mois.

7495-04-24

Fonds régions ruralité - soutien à la coopération intermunicipale: appui à la MRC de l'Érable

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales a mis en place le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité qui vise à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'IVE est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens, à moindre coût;

CONSIDÉRANT que diverses ententes intermunicipales sont issues de cette enveloppe afin de favoriser la mise en commun de ressources et le développement d'expertises sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-056 de la MRC de l'Érable intitulé « Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau
et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER la MRC de l'Érable qui demande à la ministre des Affaires municipales de renflouer le Fonds régions et ruralité - Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au ministre régional de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à la MRC de l'Érable ainsi qu'à la MRC de Témiscamingue.

7496-04-24

Rapport piste d'Hirondelle bicolore

ATTENDU QUE Pierre Dénommé a présenté le projet "Piste d'Hirondelle bicolore"

ATTENDU QUE les membres du conseil sont conscients que ledit projet a vu le jour dans la municipalité de Nédélec et en sont fiers;

ATTENDU QUE pour la survie et la continuité viable dudit projet il faut une aide financière;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Témiscamingue ont joint ledit projet;

ATTENDU QU'en participant audit projet la municipalité aura 24 et plus nichoirs d'installer sur son territoire;

ATTENDU QUE madame Lyne Ash, mairesse demande que ledit projet ait une visibilité à grande échelle sur le territoire pour le touriste;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution .

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu unanimement de prendre la participation des 250\$/année sur 3 années pour 24 nichoirs et plus sur le territoire de la municipalité de Nédélec. Le contrat est pour 3 années, mais renouvelable en d'avril de chaque année.

7497-04-24

Passif au titre des sites contaminés - Année 2023

CONSIDÉRANT la norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

Après vérification du cartable des sites potentiellement contaminés ;

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents de statuer que la municipalité de cantons de Nédélec ne possède aucun terrain potentiellement contaminé inutilisé:

Qu’aucune écriture comptable concernant le passif au titre des sites contaminés n’est requise.

7498-04-24

Soumission Pyro Pro - Équipement sécuritaire pour les espaces clos

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'achat de 2 harnais pour les employés de voirie aux coûts de 169 \$ chacun taxes en sus.

Pour le matériel de sécurité pour les espaces clos mentionnés dans la soumission, une recherche va être faite à savoir si nous pouvons faire la location de tel équipement lorsque la municipalité en aura besoin. À suivre.

7499-04-24

Résolution - déclaration des redditions de compte en lien avec le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 158 224 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus admissibles pour l’année 2023 s’élèvent à un montant total de 260 433.49 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la Municipalité de Nédélec approuve les dépenses admissibles de 260,433.49 \$ pour les travaux exécutés conformément à l’utilisation des compensations visant l’entretien

courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7500-04-24

Achat d'équipement voirie - Débroussailleuse

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'achat d'une débroussailleuse "AgriEase AM80 Mower-Ditchman au coûts de 9,980.00 taxes en sus, + frais de livraison de 800\$ taxes en sus pour un total 12, 181.40\$ taxes incluses.

7501-04-24

Programmation de la TECQ - Version 4

ATTENDU QUE ;

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Luc Bernèche
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité de Nédélec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version No 4, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
- La municipalité de Nédélec s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Nédélec s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité de Nédélec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux Version No 4, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- Que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénommmé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs

entourant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7502-04-24

Souper reconnaissance - Bénévoles

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents que le 5 à 7 souper reconnaissance des bénévoles pour l'année 2023 soit le vendredi 7 juin 2024, sous la forme d'un 5 à 7. Un souper BBQ sera offert au bénévole avec accompagnements.

7503-04-24

Dépôt de projet « MINI-PUTT » - FRR Volet IV - Soutien à la vitalité

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du projet « MINI-PUTT » situé au terrain de balle municipal dans le programme FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation, afin de promouvoir la vie culturelle au sein de la municipalité de Nédélec ;

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent et appuient le Projet « MINI-PUTT » tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et d'appuyer le « Projet MINI-PUTT » tel que présenté par la directrice générale et l'agent de développement de la municipalité de Nédélec.

7504-04-24

Résolution - Dépôt de projet "Aménagement Parc des Aînées" - FRR Volet II - Municipalité et organisme

ATTENDU QUE : Les membres du conseil autorisent le dépôt de projet pour une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralités – Volet 2 : Municipalité locale et Organisme pour le projet « Aménagement - Parc des aînés »

ATTENDU QUE : La municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » du programme Fonds régions et ruralités et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « Aménagement - Parc des aînés »;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme Fonds régions et ruralités Volet 2 associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ainsi que l'entretien continu;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénomme, directrice générale et de Josée Germain, agente de développement de la municipalité soient nommés responsables administratifs de la démarche pour déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds régions et ruralités - Volet 2 : Municipalité locale et Organisme de la MRC Témiscamingue pour le projet – Aménagement – Parc des Aînées »

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la municipalité de Nédélec dépose une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralités - Volet 2 : Municipalité locale et Organisme pour le projet « Aménagement – Parc des Aînées »;

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

7505-04-24

Projet Centre Bell - École Rivière des Quinze

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu majoritairement de faire un don de 100\$ à la demande de financement présenté par l'École Rivière des Quinze pour l'évènement "Sorti au Centre Bell" avec 26 élèves.

Michel Ayotte et Yves Bourassa, conseillers sont en désaccord avec cette décision.

7506-04-24

Demande de lettre d'appui - Aménagement Camping NDDN

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'appuyer le projet "Aménagement du camping au 204 rue du Lac" présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

7507-04-24

Demande d'une lettre d'appui - Municipalité de Laforce

SUPPORT À LA MUNICIPALITÉ DE LAFORCE POUR LA NÉGOCIATION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE WINNEWAY (LONGUE-POINTE FIRST NATION)

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Winneway est en négociation avec le gouvernement provincial pour établir des assises territoriales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Laforce désire conserver ses bonnes relations avec le conseil de bande de Winneway;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Laforce désire faire partie prenante des négociations;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Laforce perd actuellement des revenus de taxations foncières et que la Municipalité se croit être dans ses droits de percevoir ces revenus;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Laforce à la suite de la négociation du gouvernement québécois et le conseil de bande de Winneway perdra du territoire et des revenus de taxations;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ayant un territoire autochtone sur son territoire devrait faire partie prenante du processus de négociation lorsqu'il est question d'établissement d'assises territoriales pouvant impacter son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec supporte la Municipalité de Laforce dans ses revendications de faire partie intégrante de la négociation entre le gouvernement du Québec et la communauté de Winneway (Longue Pointe First Nation);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa;

ET RÉSOLU unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Nédélec supporte la Municipalité de Laforce dans sa demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'être partie prenante des négociations avec le conseil de bande de Winneway (Longue Pointe First Nation);

7508-04-24 **Vacances de la DG**

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité d'approuver les vacances de la DG du 8 mai 2024 au 4 juin 2024 inclusivement.

7509-04-24 **Annulation de la ligne 819-784-2126 (fax)**

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents que la ligne 819-784-2126 (ligne de fax) soit abolie. La municipalité ne voit plus la nécessité de garder ce service actif, puisqu'il est devenu désuet au fil des ans.

Invitation au salon Industriel de l'Abitibi Témiscamingue

Les conseillers prennent connaissance de l'information présenté.

Rassemblement municipal Abitibi-Témiscamingue

Les conseillers prennent connaissance de l'information présenté.

Prochaine séance ordinaire le 6 mai 2024

7509.1-04-24 **Levée de la séance**

La levée de la séance est à 20h44 et proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.